



Cfdt: TOUTE
LA DIFFERENCE

SÉANCE DU CCE DU 9 DÉCEMBRE 2015

GRÈVE DU WEEK-END DU CHASSÉ-CROISÉ

BAISSE DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT !

Parmi les 3 axes de la politique d'entreprise figurant dans le préambule de l'accord relatif à l'intéressement, celui concernant la qualité de service nous a amené à interpeller ce jour la directrice des ressources humaines et présidente du CCE.

L'article 4 du chapitre 2, titre II, porte sur un critère relatif à l'animation des aires. Pour rappel, cet article stipule que l'entreprise entend faire appel à des équipiers « volontaires » pour participer à l'animation des étapes saisonnières permettant d'aller à la rencontre de nos clients.

Le critère retenu fait état d'un minimum en « jours-hommes » fixé à 2 000 par an.

L'enveloppe dédiée à cet objectif se monte à **812 500 € annuels, soit environ 200 € par salarié si l'objectif est atteint.**

Or, suite au conflit social du 31 juillet au 2 août 2015, ASF a fait le choix d'annuler les étapes estivales afin de redéployer les effectifs, principalement au péage.

Ce choix a inmanquablement rendu l'objectif inatteignable.



POSITION DE LA CFDT

La CFDT considère que l'esprit de l'accord avait pourtant bien été intégré par l'ensemble des salariés qui s'étaient engagés à être présents sur les aires lors de ce week-end du « chassé-croisé ». Si nous ne jugerons pas de la pertinence de l'arbitrage décidé par ASF, en revanche, **il impacte financièrement la totalité des salariés.**

Notre position a été soutenue par la CFE/CGC.



ET ENCORE...

La CFDT, signataire de cet accord d'intéressement, demande donc officiellement à la direction de neutraliser cet épisode en réintégrant dans le calcul du critère « animation des aires » les jours-hommes qui étaient initialement prévus pour ce week-end du chassé-croisé. **Ce serait un juste retour de l'engagement des salariés**, indépendamment des événements qui ont conduit l'entreprise à annuler les étapes estivales. Ne pas répondre favorablement à cette demande se traduirait par un **profond sentiment d'injustice et serait vécu par tous comme une punition collective dommageable pour notre pouvoir d'achat.**

ET MAINTENANT ?

POUR DES MOTIFS JURIDIQUES, LA DIRECTION REJETTE NOTRE PROPOSITION. ELLE RENVOIE CHACUN À SES RESPONSABILITÉS.

